

Plan Eau DOM Guadeloupe

Rapport de suivi du contrat de progrès de Marie-Galante 20 décembre 2018

Étaient présents :

Maryse Etzol – Présidente de la CCMG
Jean-Marc Pasbeau – Directeur de Cabinet à la CCMG
Magalie Vuillet – Cabinet Espelia
Nicolas Culot – Cabinet Artelia
Odile Lapiere – Directrice de l'AFD Guadeloupe & Iles du Nord
Adel Drieb – Directeur adjoint AFD Guadeloupe & Iles du Nord
Emmanuelle Clemessy – Chef du service Eau au Conseil Régional
Hugues Delannay – Directeur adjoint à l'Office de l'Eau
Laure Ducreux – chargé de mission eau potable à l'Office de l'Eau
Guillaume Lieven – Directeur des Equipements Ruraux au Conseil Départemental
Jérôme Blanchet – Directeur de projet eau à la Préfecture

En sa séance ordinaire du 20 décembre 2018, le comité de suivi du contrat de progrès de Marie-Galante, en présence de la collectivité, a examiné le rapport de présentation que lui a remis la Communauté de Communes de Marie-Galante en date du 05 décembre 2018.

Le présent rapport de suivi apporte une appréciation générale sur l'avancement de l'exécution du Contrat de Progrès et les modalités de financement des actions restant à réaliser sur la période p+1.

Appréciation générale sur le rapport de présentation

Le rapport de présentation remis par la Collectivité, dans sa forme, est à la hauteur des attentes formulées par le comité de suivi lors de sa première séance de juin 2018. Celui-ci comporte :

- un bilan des actions et des indicateurs prévus au contrat de progrès pour l'année 2018,
- une proposition pour le réajustement du plan d'actions en 2019,
- la liste des besoins en financement en 2019,
- une trajectoire financière tenant compte des réajustements proposés.

Bien qu'un retard de plusieurs mois est à déplorer dans la mise en œuvre des actions prévues en 2018, le recrutement d'une AMO en novembre 2018 et l'appui technique apporté par l'Office de l'Eau ont permis une reprise en main du plan d'actions par la collectivité. La dernière mission à Marie-Galante de l'AMO est attendue en mars 2019.

Parmi les actions décisives prévues en 2018, le recrutement d'un cadre A responsable de l'eau et de l'assainissement à la CCMG a été lancé, pour une prise de poste prévue en mars ou en septembre, selon la disponibilité du candidat retenu. La date limite de candidature a été fixée au 15/02/19.

Le Conseil Départemental précise que, concernant les travaux prévus au plan d'actions prioritaires (renouvellement de canalisations à St Louis et Grand Bourg), il dispose d'un accord cadre et que les délibérations concernant ces travaux ont déjà été prises. Les travaux peuvent débuter en février 2019 pour une livraison au troisième trimestre 2019.

Le RAD 2017 identifie l'urgence d'intervenir sur les réservoirs Les Sources et Balisier. La collectivité demande que ces deux réservoirs, comme celui de Morne Constant, soient définis comme prioritaires (droit de retrait du fermier). Artelia est chargé de définir un programme de maîtrise d'œuvre.

L'assainissement collectif, qui reste structurellement déficitaire, requiert une subvention d'équilibre dont le montant est variable selon les choix d'investissements et les taux de subvention considérés.

La CCMG demande à l'Office de l'Eau de pouvoir réaffecter sa subvention d'un montant de 80 k€, consacré à l'AAP « fuites », sur une autre opération.

Les attentes du Comité de suivi vis-à-vis de la Collectivité

Il est demandé à la Collectivité d'observer les recommandations suivantes :

- s'agissant du recrutement du cadre A, le comité de suivi invite la collectivité à tout mettre en œuvre pour un recrutement effectif du cadre A en mars et, dans les meilleurs délais, de multiplier les canaux de publication de la fiche de poste (Gazette des communes, sites internet spécialisés...) pour disposer d'un choix élargi de candidats ;
- consolider le plan d'actions 2019 par un calendrier et un plan de charge tenant compte de la disponibilité de moyens humains suffisants pour assurer sa mise en œuvre, en tenant compte notamment des délais contractuels de réalisation de l'AMO, de l'appui technique et du recrutement du cadre A et de son tuilage. Une attention particulière devra être portée sur les risques de doublons entre appui technique et AMO ;
- ajuster les besoins en financement annualisés sur l'ensemble de la période du contrat, faisant apparaître toutes les actions, y compris celles qui n'ont pas été jugées prioritaires à court terme, pour permettre à la CRE de répartir ses contributions financières ;
- établir un diagnostic et un chiffrage précis pour les travaux des réservoirs Les Sources et Balisier ;
- réviser la prospective financière pour tenir compte des ajustements techniques et financiers souhaités par la collectivité (en particulier le souhait de ne pas voir le montant de la facture d'eau et d'assainissement augmenter de plus de 5 %). La prospective pourra notamment s'appuyer sur une répartition différenciée des subventions en AEP et AC respectant l'équilibre global de 65 % de subvention, et sur une réévaluation de la redevance en AC. Quoiqu'il en soit, la prospective doit pouvoir montrer une amélioration des finances des budgets annexes.

Les suites données par le comité de suivi

Compte-tenu des éléments fournis par la collectivité, les membres du comité de suivi ont convenu :

- de prolonger l'appui technique de l'Office de l'Eau ;
- de se réunir avec la collectivité la semaine du 14/01/19 à Marie-Galante ;
- de proposer un plan de financement des actions prévues en 2019, selon les besoins que la collectivité aura formalisé à la suite du comité de suivi du 14/01/19.